



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense nationale

*Direction centrale de la sécurité
des systèmes d'information*

*Affaire suivie par : Ivan Maximoff
Tél : 01.71.75.82.68*

Paris, le 18 JAN. 2008

N° 87 /SGDN/DCSSI/SDR/RID

**Le directeur central de la sécurité des systèmes d'information
à**

**Monsieur le directeur de la société Cisco Systems France
11, rue Camille Desmoulins
92782 Issy Les Moulineaux**

(à l'attention de Mme Éliane Masser)

Objet : Classement d'un moyen de cryptologie.

Référence : Votre déclaration relative au moyen de cryptologie **Cisco 5xx Wireless Express
AccessPoint version 0 et suivantes**, enregistrée sous le numéro **0708295**.

Monsieur le Directeur,

J'atteste par la présente que le moyen de cryptologie désigné dans votre déclaration en référence relève de la catégorie 3 de l'annexe 2 au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder librement aux opérations de transfert vers un État membre de la Communauté européenne et d'exportation vers un État tiers de ce moyen de cryptologie.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité de ce moyen de cryptologie ou une recommandation de la part de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Contre-amiral Michel Benedittini
directeur adjoint de la direction centrale
de la sécurité des systèmes d'information,